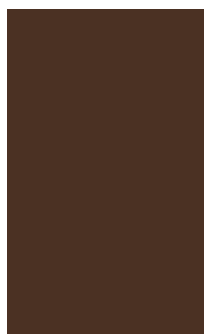
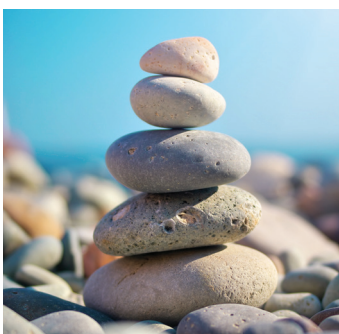




Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



APERÇU DES INITIATIVES FÉDÉRALES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE

FÉVRIER 2016

Canada 



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2016

PDF Cat. : HP35-60/2015F-PDF Pub. : 150024
ISBN : 978-0-660-02471-4

Also available in English.

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada travaille avec ses partenaires pour favoriser et protéger la santé des Canadiens, incluant des nouveaux arrivants. Il joue un rôle important dans la prévention du suicide de diverses manières – en appuyant des programmes qui améliorent la santé mentale et le bien-être et prévient le suicide, en exerçant de la surveillance sur le suicide ainsi qu'en menant et en finançant de la recherche pour mieux comprendre le suicide. Le gouvernement fédéral fournit ou finance des soins en santé mentale à certains groupes de la population.

D'autres partenaires jouent un rôle essentiel dans la prévention du suicide. Les provinces et les territoires fournissent des services de soins en santé mentale et de soutien connexes, incluant des services d'intervention, de diagnostic et de traitement en cas de crise. De nombreuses organisations non gouvernementales agissent comme agents de première ligne en fournissant une ligne d'assistance téléphonique, ainsi que des services de gestion de crise et de counseling. Certaines de ces

organisations mènent également de la recherche, élaborent des programmes, donnent de la formation, exercent des activités de sensibilisation et défendent les intérêts des plus démunis. Plusieurs collectivités du Canada mènent également des activités de sensibilisation et favorisent les discussions sans risque sur le suicide.

La prévention du suicide au Canada exige une approche globale qui regroupe les ministères fédéraux, toutes les administrations, les chercheurs, les collectivités et les familles.

Le présent document sur les initiatives fédérales actuelles en matière de prévention du suicide a été créé dans le contexte de l'élaboration d'un cadre fédéral pour la prévention du suicide. Le cadre a pour but de faciliter l'harmonisation des activités fédérales en matière de prévention du suicide et de compléter les importants travaux en cours dans les provinces et les territoires, les organismes autochtones, les organisations non gouvernementales, les collectivités et le secteur privé.



INITIATIVES FÉDÉRALES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE

Favoriser et protéger le bien-être mental des Canadiens



Le gouvernement du Canada favorise et protège la santé des Canadiens, et exerce des activités destinées à promouvoir la santé mentale et le bien-être. La santé mentale et le bien-être permettent aux personnes d'être mieux en mesure de composer avec les sources de stress et les défis quotidiens de la vie, de manière à ce qu'elles puissent travailler ou étudier de manière productive et contribuer positivement à la vie familiale et collective.

Les ministères fédéraux assument ces fonctions de différentes façons. Par

exemple, l'Agence de la santé publique du Canada prend des mesures en faveur de la santé mentale et du bien-être en appuyant des programmes visant à renforcer la résilience des personnes et des collectivités pour les aider à surmonter l'adversité. Les activités fédérales en matière de santé publique sont destinées aux plus vulnérables et sont axées sur l'ensemble des groupes d'âge et périodes de la vie. Parmi les exemples d'engagement continu, mentionnons le soutien de l'Agence de la santé publique du Canada au **Programme d'action communautaire pour les enfants** et au **Programme canadien de nutrition prénatale**. Ces programmes abordent des facteurs ayant une incidence sur la santé mentale, comme les aptitudes des parents et des aidants naturels à faire face aux difficultés, le soutien par les pairs et la dépression post-partum, et ils contribuent à réduire les facteurs de risque liés à la maladie mentale, au suicide, à la violence familiale et à l'abus



d'alcool ou de drogues. De plus, l'Agence de la santé publique du Canada met à l'essai et évalue de nouveaux programmes de promotion de la santé mentale dans le cadre de sa **Stratégie d'innovation**, afin de comprendre ce qui fonctionne, pourquoi et dans quel contexte, et ce, pour différentes populations, dont les jeunes et les parents. En outre, l'Agence de la santé publique du Canada **appuie les projets communautaires** qui favorisent autant la santé physique que la santé mentale des survivants de la violence familiale.

Une faible santé mentale et le suicide peuvent influencer sur les Canadiens à chaque étape de la vie. Les personnes âgées n'y échappent pas. En ce sens, l'Agence de la santé publique du Canada a financé la mise à jour d'une **série de guides sur la santé mentale à l'intention des personnes âgées et de leur famille** qui serviront à communiquer de l'information importante sur la santé mentale et la prévention du suicide. Elle a aussi fixé un **cadre pour la surveillance de la santé mentale positive** afin de fournir de l'information au sujet des résultats d'une santé mentale positive de même que des facteurs de risque et de protection connexes au niveau des personnes, des familles, des collectivités et de la société. Il existe aussi un cadre

pour les adultes et l'Agence de la santé publique du Canada s'efforce d'élaborer des cadres pour les jeunes et les enfants.

Une autre initiative importante du gouvernement du Canada est l'échange d'information qui améliore la sensibilisation du public à l'égard des facteurs de risque possibles du suicide et des manières de prévenir le suicide. Par exemple, Transports Canada a financé des recherches qui ont mené à la création d'un **site web sur le suicide sur les chemins de fer et sa prévention**. Le ministère de la Justice a produit un dépliant de vulgarisation juridique à l'intention du public qui porte sur les aspects émotionnels liés à la séparation et au divorce et qui fournit des renseignements sur les endroits où il est possible d'obtenir de l'aide en cas de dépression. Emploi et Développement social Canada fournit du soutien aux initiatives communautaires à l'intention des populations vulnérables qui encouragent les Canadiens à s'impliquer activement dans leur collectivité, notamment grâce au programme **Nouveaux Horizons pour les aînés**. Enfin, Service Canada a élaboré des lignes directrices destinées au personnel des services téléphoniques O-Canada afin qu'il soit en mesure de diriger les Canadiens en crise vers les services d'aide locaux.



Commission de la santé mentale du Canada



Le gouvernement du Canada appuie aussi les besoins en santé mentale des Canadiens par le biais de la **Commission de la santé mentale du Canada**. En 2007, le gouvernement fédéral a investi 130 millions de dollars sur dix ans pour établir et appuyer la Commission de la santé mentale du Canada afin d'en faire un catalyseur à l'amélioration du système de soins de santé mentale.

La Commission de la santé mentale du Canada a suscité la discussion publique sur la santé mentale grâce à sa campagne nationale **Changer les mentalités**, qui porte sur la stigmatisation et qui vise

à sensibiliser les professionnels de la santé, le milieu scolaire, le milieu du travail et les médias. La Commission de la santé mentale du Canada collabore avec ses partenaires à travers l'ensemble du Canada afin de soutenir des discussions sur la prévention du suicide, incluant l'échange d'information au sujet des pratiques exemplaires. À cette fin, la Commission de la santé mentale du Canada a élaboré une trousse d'outils très utile, qui est en cours d'adaptation en vue de son utilisation par différentes collectivités et différents milieux. En 2008, le gouvernement du Canada a versé 110 millions de dollars supplémentaires



destinés au projet de recherche *At Home/ Chez soi*, qui a démontré l'efficacité de l'approche « priorité au logement », dans le cadre de laquelle on offre d'abord aux participants un endroit où se loger, puis des services de soutien et de rétablissement qui permettent de mieux répondre à leurs besoins particuliers.

La Commission de la santé mentale du Canada œuvre aussi à l'élaboration d'une politique sur la prévention du suicide en participant à divers comités consultatifs qui regroupent des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que des organisations non gouvernementales. En 2012, la Commission de la santé mentale du Canada a publié la première stratégie du Canada en matière de santé mentale, intitulée ***Changer les orientations, changer***

des vies : Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada. La stratégie présente un plan pour améliorer la santé mentale de tous les Canadiens et souligne l'importance de la prévention du suicide. En 2014, la Commission de la santé mentale du Canada a lancé la campagne nationale ***#308conversations***, visant à inviter les députés du Canada (308 à cette époque) à discuter de la prévention du suicide avec les résidents de leur circonscription. La trousse d'outils élaborée pour la campagne peut être adaptée aux besoins des différentes collectivités. Également en 2014, la Commission de la santé mentale du Canada a noué un partenariat avec ***l'Association canadienne pour la prévention du suicide*** pour organiser une cyberconférence sur la prévention du suicide, l'intervention et la postvention.



Coalition nationale pour la prévention du suicide



Le gouvernement du Canada collabore avec d'autres partenaires en matière de prévention du suicide. L'Agence de la santé publique du Canada copréside la **Coalition nationale pour la prévention du suicide** avec l'Association canadienne pour la prévention du suicide et la Commission de la santé mentale du

Canada. Cette coalition a pour but d'accroître la capacité réelle de prévention du suicide en réunissant les gens, les idées et les ressources au niveau pancanadien. Ses membres représentent des organismes sociaux et de santé qui œuvrent à la promotion de la santé mentale et à la prévention des maladies mentales et du suicide dans l'ensemble du Canada, notamment l'Assemblée des Premières Nations et l'Inuit Tapiriit Kanatami. Les membres actuels au niveau national sont les Instituts de recherche en santé du Canada, Santé Canada et le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies, qui est financé par le gouvernement fédéral.



Renforcer la santé mentale en milieu de travail

Le gouvernement du Canada a appuyé la Commission de la santé mentale du Canada pour l'élaboration de la **Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail**, première norme volontaire du genre à travers le monde. Adoptée en janvier 2013, la Norme nationale fournit des lignes directrices aux employeurs canadiens pour les aider à établir des milieux de travail sains et sécuritaires sur le plan psychologique et les améliorer de façon continue. La Norme a pour but de faciliter la prise de mesures par les employeurs en vue de prévenir les préjudices psychologiques, de réduire les risques psychologiques et de promouvoir un milieu de travail favorisant la santé mentale.

Lors de leur réunion de 2014, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du travail se sont engagés à promouvoir la Norme nationale à titre de pratique exemplaire au sein de leur secteur de compétence.



Le gouvernement du Canada continuera à travailler avec la Commission de la santé mentale du Canada pour promouvoir l'utilisation de la Norme nationale dans les organismes des secteurs public et privé de partout au Canada et créer des outils et des ressources afin d'aider les employeurs à la mettre en œuvre.

En mars 2015, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et l'Alliance de la fonction publique du Canada ont annoncé la création d'un groupe de travail mixte chargé d'améliorer la



santé mentale et la sécurité dans la fonction publique fédérale. Dans le cadre de ses fonctions, le groupe de travail mixte a examiné la Norme nationale et a déterminé les meilleures façons d'atteindre ses objectifs au sein de la fonction publique fédérale. Le **rapport du Groupe de travail mixte sur la santé mentale**, publié en décembre 2015, faisait état de 11 recommandations portant sur le renouvellement du leadership, de la mobilisation et de l'éducation, de même que sur la formation et les pratiques en milieu de

travail, la communication, la promotion et la responsabilisation. Ces recommandations s'ajoutent à une gamme de politiques des employeurs et d'activités destinées à appuyer la santé mentale des employés, comme le Programme d'aide aux employés du gouvernement fédéral, l'Initiative sur les valeurs et l'éthique, les régimes destinés aux employés handicapés et le Régime des soins de santé de la fonction publique, en particulier la hausse récente dans la couverture des services psychologiques.



Programmes à l'intention de groupes particuliers

La plupart des services de santé mentale offerts aux Canadiens sont fournis ou administrés par les gouvernements provinciaux ou territoriaux. Toutefois, le gouvernement du Canada fournit ou finance des services directs de santé mentale à des groupes particuliers, dont les membres des Premières Nations vivant dans des réserves et des collectivités inuites, le personnel actif des Forces armées canadiennes, les anciens combattants, les membres actuels et anciens de la Gendarmerie royale du Canada, les nouveaux arrivants et les détenus des pénitenciers fédéraux.

Membres actifs des Forces armées canadiennes

Les Forces armées canadiennes disposent d'un système de soins de santé complet, au sein duquel la **santé mentale** constitue une priorité. Le programme de santé mentale comprend la sensibilisation et la promotion de la santé, la prestation de soins et de services cliniques ainsi

qu'un programme de recherche visant à mieux comprendre le fardeau de la santé mentale au sein de la population et les façons d'améliorer les soins fournis. Les Forces armées canadiennes réalisent également des enquêtes détaillées sur chacun des décès par suicide, lesquelles fournissent des renseignements essentiels qui serviront à terme à améliorer la qualité des soins et des services de soutien destinés à leur personnel. Le document **Stratégie du médecin général en matière de santé mentale : Une évolution de l'Excellence (2013)** et les recommandations du **Comité d'experts des Forces armées canadiennes sur la prévention du suicide (2010)** servent de fondement au programme de santé mentale.

Les Forces armées canadiennes offrent un programme de promotion de la santé appelé **Énergiser les Forces**, qui porte sur quatre grands domaines : sensibilisation aux dépendances et prévention, prévention des blessures et vie active, mieux-être nutritionnel et



finalement, mieux-être social. Un des modules du programme dans le domaine du mieux-être social s'intitule **Force mentale et sensibilisation au suicide**. En outre, les Forces armées canadiennes ont un programme distinct d'éducation et de formation en matière de santé mentale, **En route vers la préparation mentale**, abordé à divers stades de la carrière d'un militaire. Ce programme vise principalement à améliorer la résilience, à accroître les connaissances à l'égard de la santé mentale et à diminuer la stigmatisation. Il appuie aussi la sensibilisation au suicide.

Les Forces armées canadiennes administrent également le site web **Vous n'êtes pas seul – Ressources pour les membres des Forces armées canadiennes et leur famille**. Ce site web offre de l'information sur une diversité de programmes de soutien offerts aux membres des Forces armées canadiennes et à leur famille, comme le réseau des centres intégrés de soutien du personnel, le Programme de soutien social aux blessés de stress opérationnel et plusieurs lignes d'aide. Il comprend également une série de vidéos portant sur des questions liées à

la santé mentale, dont la stigmatisation et le suicide.

Anciens combattants des Forces armées canadiennes, leur famille et autres personnes admissibles aux services d'Anciens Combattants Canada

Anciens Combattants Canada fournit un éventail de programmes et de services à l'appui de la santé et du bien-être des anciens combattants, de leur famille et d'autres personnes admissibles. Ces programmes et services abordent les risques de suicide et les facteurs de protection définis dans le *Cadre de prévention du suicide pour les vétérans canadiens*, fondé sur des données probantes d'Anciens Combattants Canada. Anciens Combattants Canada appuie des **services de santé mentale** pour aider les anciens combattants aux prises avec des blessures de stress opérationnel. Une blessure de stress opérationnel constitue tout problème psychologique persistant qui résulte des tâches opérationnelles, notamment l'anxiété, la dépression, l'état de stress



post-traumatique et une gamme de conditions moins graves qui ont des répercussions sur le fonctionnement au quotidien.

Le réseau national de cliniques et une clinique résidentielle pour malades hospitalisés à l'hôpital Ste-Anne situé à Ste-Anne-de-Bellevue, au Québec, s'occupent du diagnostic et du traitement des blessures de stress opérationnel et d'autres problèmes de santé mentale. En outre, Anciens Combattants Canada possède un réseau national bien établi comptant environ 4 000 professionnels agréés en santé mentale, qui fournissent aux anciens combattants souffrant d'une blessure de stress opérationnel des services près de leur domicile, de même que quelque 300 gestionnaires de soins cliniques communautaires, qui offrent des services de gestion de cas graves de durée limitée, au besoin. Enfin, l'ensemble du personnel de première ligne d'Anciens Combattants Canada est formé pour dépister les crises suicidaires, y intervenir et évaluer les risques.

Le *Programme de soutien social aux blessés de stress opérationnel*, créé en partenariat avec les Forces armées



canadiennes, est un réseau de pairs offrant du soutien aux anciens combattants, aux membres actifs des Forces armées canadiennes et à leur famille, afin de combattre la stigmatisation et d'accroître la sensibilisation aux blessures de stress opérationnel. Le Service d'aide d'Anciens Combattants Canada consiste en une ligne d'aide sans frais et en un service d'aiguillage offerts en tout temps. Anciens Combattants Canada travaille aussi avec la Commission de la santé mentale du Canada à mettre en œuvre une formation de *premiers soins en santé mentale* à l'intention des anciens combattants, de leur famille et des aidants naturels. Le cours aborde la reconnaissance des signes et des symptômes des troubles courants de



santé mentale, les premiers soins en cas de crise de santé mentale de même que où et comment obtenir de l'aide.

La **Nouvelle Charte des anciens combattants** complète les services et les programmes précités et permet l'accès à des services de gestion de cas, à des services médicaux, psychosociaux et de réadaptation professionnelle, à des prestations financières et pour soins de santé, à des indemnités d'invalidité et à des services de réorientation professionnelle.

Premières Nations et collectivités inuites

Santé Canada appuie les projets et les activités communautaires de prévention du suicide visant à favoriser les facteurs de protection, comme le bien-être mental, et à réduire les facteurs de risque qui contribuent au suicide chez les jeunes **Inuits et des Premières nations** au moyen de la **Stratégie nationale de prévention du suicide**



chez les jeunes Autochtones. Cette stratégie, dirigée par la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits de Santé Canada, a été élaborée en partenariat avec des organisations autochtones. En 2014–2015, la Stratégie a appuyé environ 138 projets communautaires dans des collectivités inuites et des Premières Nations de l'ensemble du Canada. Dans une majorité de régions, une demande de propositions est lancée et les collectivités peuvent présenter une demande de financement en fonction de critères régionaux.





STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DU SUICIDE CHEZ LES JEUNES AUTOCHTONES

Ci-dessous figurent deux exemples de projets appuyés par la *Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones*.

Le centre de santé Battle River Treaty 6 a élaboré et offre le programme scolaire *Journey to Wellness* (Sur le chemin du mieux-être). D'une durée de huit semaines, ce programme destiné aux jeunes Autochtones de 10 à 18 ans porte sur le développement de relations, la résolution de problèmes, l'estime de soi et le mentorat par les pairs. L'un des volets du programme vise à promouvoir la santé mentale et à sensibiliser les participants à celle-ci au moyen d'activités d'exploration sur les faits et les mythes sur le suicide et les façons de gérer les revers de la vie. Depuis le début du programme en 2007, les participants ont pu établir des relations plus étroites avec des pairs et des adultes à l'école, améliorer leurs compétences en résolution de problèmes, mieux comprendre

comment obtenir de l'aide en cas de dépression ou de comportement suicidaire et mieux connaître les ressources offertes.

Les camps *Taiga Adventure*, destinés aux filles de 11 à 17 ans des Territoires du Nord-Ouest, offrent des activités de développement du leadership dans le cadre de camps axés sur les compétences en plein air. Ils permettent aux participantes de développer leur confiance, leurs compétences en leadership et le respect des autres dans un cadre amusant, personnalisé et coopératif. D'anciennes participantes prennent leur place à titre de chefs de file dans leur communauté, sont davantage engagées dans leur collectivité et reliées à celle-ci et démontrent une capacité d'adaptation et de la résilience.



Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada appuient également des programmes de promotion de la santé à l'intention des enfants des Premières Nations ainsi que des enfants inuits et métis dans le cadre du **Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (dans les réserves et dans les collectivités urbaines et nordiques)**. Ces programmes, adaptés à la culture, abordent des facteurs ayant une incidence sur la santé mentale et aident ainsi à réduire les risques de suicide. La culture est reconnue comme un facteur de protection, et lorsque des programmes et des services reposent sur la culture, ils peuvent être offerts d'une façon pertinente et sûre d'un point de vue culturel.

L'Assemblée des Premières Nations a établi un partenariat avec Santé Canada, les leaders autochtones en santé mentale et d'autres ministères fédéraux pour élaborer le **Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations**. Partant du principe que la culture des Premières Nations constitue un fondement, ce Cadre vise à renforcer les programmes fédéraux liés au bien-être mental dans les régions et les collectivités. L'Inuit Tapiriit Kanatami

élabore aussi un Cadre de mieux-être mental des Inuits. En outre, le Fonds d'investissement-santé pour les territoires de Santé Canada appuie des initiatives de prévention du suicide, de promotion de la santé mentale et du mieux-être mental qui sont mises en œuvre dans le Nord.

Le **Fonds d'intégration des services de santé**, programme relevant de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada, propose des améliorations aux systèmes de santé, plus particulièrement aux services publics de santé destinés aux Premières Nations et aux Inuits dans le but d'accroître l'accès à ces services et d'en améliorer la qualité. Le Fonds finance des projets de durée limitée qui favorisent la collaboration de plusieurs compétences pour rendre les services plus efficaces, accessibles et culturellement pertinents. Entre 2010 et 2015, des intervenants des 13 provinces et territoires ont déterminé que la santé mentale et les dépendances sont les principaux thèmes des travaux d'intégration, constat qui a permis à 30 % des projets issus du Fonds d'être centrés principalement sur ces problèmes.



Nouveaux arrivants, y compris les réfugiés

Le *Programme d'établissement* d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada offre du financement aux fournisseurs de services qui aident les nouveaux arrivants, y compris les réfugiés, à s'établir et à s'intégrer au Canada. Dans le cadre de ce programme, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada appuie des services de santé mentale axés sur la prévention et la promotion de la santé, outre l'aiguillage en matière de santé aux ressources communautaires. Ces ressources comprennent divers programmes qui favorisent l'indépendance, la santé, le rétablissement et l'intégration dans la communauté des personnes ayant des problèmes de santé mentale ou de dépendance par la défense des droits, la sensibilisation, la liaison entre les services, l'évaluation des besoins et l'aiguillage, les produits d'information et les séances d'orientation, de même que la prestation d'une vaste gamme de services communautaires et d'aide au logement. Ces programmes visent

également à renforcer les capacités en offrant de la formation aux travailleurs des services d'établissement afin qu'ils soient en mesure de détecter les problèmes de santé mentale et d'aiguiller les personnes vers les ressources appropriées dans la communauté.

Dans les cas où les nouveaux arrivants ont besoin d'interventions en santé mentale, comme du counseling en cas de traumatisme, le rôle d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada en tant que fournisseur de services se limite au repérage (p. ex., au moyen de courtes séances de counseling) et à l'aiguillage vers les services de soins de santé officiels appropriés offerts par les provinces et territoires.

De plus, le *Programme fédéral de santé intérimaire* d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada offre une protection limitée et temporaire en matière de soins de santé à certains groupes, dont les réfugiés réinstallés et les demandeurs du statut de réfugié, qui ne sont pas admissibles aux régimes provinciaux ou territoriaux



d'assurance-maladie. Parmi les autres services de soins de santé couverts par le programme, certains bénéficiaires sont admissibles à des soins psychiatriques et du counseling psychologique.

Gendarmerie royale du Canada

La Gendarmerie royale du Canada mène des activités de sensibilisation en matière de **santé mentale** au moyen de divers programmes de promotion de la santé mentale et de prévention du suicide ainsi que de stratégies de communication. En mai 2014, la Gendarmerie royale du Canada a mis en œuvre une **stratégie quinquennale en matière de santé mentale** pour orienter ses efforts et ses priorités vers l'amélioration de la santé et de la sécurité pour ses employés. La

stratégie repose sur des données sur l'expérience en clinique et en milieu de travail – qui reconnaît qu'un grand nombre de ses employés sont exposés à des événements traumatiques – et sur la **Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail**.

Détenus des pénitenciers fédéraux

Service correctionnel Canada a adopté une approche multidisciplinaire pour **gérer les comportements d'automutilation et suicidaires** dans les établissements correctionnels fédéraux et offre divers services de santé mentale. Les personnes purgeant une peine de ressort fédéral qui présentent un risque de suicide font l'objet d'une évaluation approfondie, puis d'une intervention et d'un suivi. Service correctionnel Canada offre aussi des soins hospitaliers intensifs en psychiatrie, des soins intermédiaires en santé mentale (p. ex., pour les personnes qui ne nécessitent pas de soins hospitaliers, mais dont les besoins excèdent les services de soins primaires offerts dans les



pénitenciers fédéraux) et des soins de transition en vue d'une mise en liberté dans la collectivité. Service correctionnel Canada offre des ateliers de prévention du suicide et de sensibilisation à cette question ainsi que des programmes de soutien par les pairs à l'intention des détenus des pénitenciers fédéraux. Il fournit également sur une base régulière des directives et de la formation au personnel correctionnel en ce qui concerne la prise en charge et la garde de tout détenu souffrant de troubles de santé mentale, y compris d'un détenu qui présente un comportement suicidaire.

Ces efforts sont fondés sur les priorités fédérales, provinciales et territoriales énoncées dans la *Stratégie sur la santé mentale en milieu correctionnel au Canada* et sur le *Plan d'action sur la santé mentale pour les délinquants sous responsabilité fédérale* du gouvernement du Canada.

Employés du gouvernement du Canada et leur famille

La plupart des suicides ont lieu dans la tranche d'âge des personnes aptes au travail et, en ce sens, le bien-être au travail est un facteur important dans la prévention du suicide. Les programmes d'aide aux employés et les ressources connexes qui font l'objet d'une bonne promotion peuvent être efficaces pour joindre, dans leur milieu de travail, les personnes qui présentent des risques de suicide.



Pour le compte du Secrétariat du Conseil du Trésor, Santé Canada fournit des services d'assistance téléphonique en tout temps, des services professionnels de consultation axés sur la recherche de solutions et des services d'aiguillage à l'intention des membres des Forces armées canadiennes, des anciens combattants, des membres actuels

et anciens de la GRC, ainsi que des employés de la fonction publique fédérale et de leur famille dans le cadre du *Programme d'aide aux employés*. Ces services comprennent des services de soutien en cas de troubles de santé mentale et émotionnelle et de crise suicidaire.



Surveillance du suicide et soutien de la recherche sur la prévention du suicide

Sous-jacentes à tous les efforts de prévention du suicide, des activités de recherche permettent la collecte régulière et systématique, l'analyse et la diffusion des données au sujet du suicide de même que la production de données probantes. Le gouvernement du Canada finance et mène des activités de surveillance et de recherche pour mieux comprendre le suicide au Canada, ses risques et ses facteurs de protection ainsi que la manière d'intervenir avec efficacité.

Surveillance des tendances relatives au suicide

Le gouvernement du Canada, par l'entremise du leadership en surveillance de l'Agence de la santé publique du Canada, appuie l'échange d'information et l'expertise au sein des ministères à l'égard des données liées à la surveillance du suicide et collabore de manière à ce que les données actuelles puissent servir



à fournir une image plus complète du suicide au Canada.

L'Agence de la santé publique du Canada surveille le suicide et l'automutilation par le biais des données des services d'urgence, des bases de données administratives des hôpitaux, des statistiques de l'état civil et des enquêtes sur la santé de Statistique Canada. Une partie de ces données sont accessibles au public par les cubes de données interactifs, qui permettent à l'utilisateur de créer des tableaux et des graphiques à partir des statistiques



canadiennes sur le suicide en utilisant son navigateur web. L'Agence de la santé publique du Canada recueille aussi des données au sujet de la santé mentale et émotionnelle des jeunes dans le cadre de ***L'Étude sur les comportements de santé des jeunes d'âge scolaire.***

Statistique Canada recueille et diffuse des données au sujet de la santé mentale dans le cadre de ***L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*** afin d'améliorer la compréhension des facteurs qui influent sur la piètre santé mentale, les pensées suicidaires et les tentatives de suicide. ***L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes – Santé mentale 2012*** de Statistique Canada a permis de recueillir des données relatives aux pensées et aux intentions suicidaires, de même que sur les tentatives de suicide.

Plusieurs autres ministères fédéraux offrant des services à des populations particulières (p. ex., membres des Forces armées canadiennes, anciens combattants, personnes vivant dans une collectivité

inuite ou des Premières Nations, détenus des pénitenciers fédéraux) recueillent également des données sur le suicide et mènent des travaux de recherche sur la santé mentale et la prévention du suicide. Ces activités aident à orienter l'élaboration de politiques et de programmes.

Le Groupe de collaboration en matière d'information sur la santé mentale et la toxicomanie, coprésidé par l'Agence de la santé publique du Canada et la Commission de la santé mentale du Canada, déploie présentement des efforts pour coordonner la surveillance et la collecte de données sur des sujets liés à la santé mentale, à la maladie mentale, aux dépendances et au suicide, pour donner suite aux priorités stratégiques et minimiser le dédoublement des efforts.

Recherche pour mieux comprendre la prévention du suicide

Le gouvernement du Canada appuie et mène un vaste éventail de recherches pour aider à recueillir des données probantes afin d'améliorer la compréhension du suicide et sa



prévention. Santé Canada appuie la Société pour les troubles de l'humeur du Canada dans l'élaboration du **Réseau canadien de recherche et d'intervention sur la dépression**, qui vise à établir de nouveaux liens et à améliorer la cohésion entre le milieu de la recherche en santé mentale, les fournisseurs de soins et les personnes atteintes de dépression et de l'état de stress post-traumatique.

Par le biais des Instituts de recherche en santé du Canada, le gouvernement du Canada appuie, dans le cadre de partenariats, des travaux de recherche sur la santé mentale et sur les toxicomanies,



y compris sur la prévention du suicide et l'état de stress post-traumatique, afin de guider les initiatives de bien-être mental à l'intention des Canadiens. Depuis 2000, les Instituts ont investi plus de 47 millions de dollars en recherche sur le suicide.





VOIES DE L'ÉQUITÉ EN SANTÉ POUR LES AUTOCHTONES

L'initiative phare **Voies de l'équité en santé pour les Autochtones** des Instituts de recherche en santé du Canada élaborée en collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada et la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada, investit 25 millions de dollars dans la recherche sur dix ans dans quatre domaines prioritaires liés à la santé des Autochtones, dont la prévention du suicide. Cette initiative vise à mettre en place une base de données probantes sur la manière de concevoir, d'offrir et de mettre en œuvre des programmes et des politiques destinés à promouvoir la santé et l'équité en matière de santé.

L'initiative *Voies de l'équité en santé pour les Autochtones* est également liée à une initiative relevant du **Groupe de travail sur le développement**

durable du Conseil de l'Arctique.

Le gouvernement du Canada, par le biais des Instituts de recherche en santé du Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada, a dirigé l'initiative de 2013 à 2015. Les autres participants sont le Royaume du Danemark, la Norvège, la Fédération russe, les États-Unis et le Conseil circumpolaire inuit. L'initiative est axée sur la recherche interventionnelle sur la prévention du suicide dans les collectivités circumpolaires dans le but de déterminer et de mettre en commun les pratiques exemplaires en matière de promotion de la résilience et du bien-être, en particulier chez les enfants et les adolescents. L'initiative se poursuit sous la présidence des États-Unis qui en a élargi la portée.

Les Instituts de recherche en santé du Canada collaborent aussi avec les provinces, les territoires et la



Fondation Graham Boeckh pour soutenir la recherche sur la santé mentale et le bien-être chez les adolescents et les jeunes. Le réseau de recherche ACCESS Canada a été établi dans le cadre de la **Stratégie de recherche axée sur le patient** du Canada, dirigée par les Instituts de recherche en santé du Canada, qui est une plateforme essentielle permettant aux administrations de collaborer aux travaux novateurs sur la santé mentale. Mis au point de concert avec la Fondation Graham Boeckh, ACCESS Canada vise à utiliser les données probantes pour changer la façon de soigner les jeunes atteints de maladie mentale, incluant les efforts de prévention du suicide. Ce réseau permet d'élaborer des stratégies pour veiller à ce que plus de jeunes soient mis en relation avec les services de santé mentale dont ils ont besoin et de transmettre les données probantes aux points de services afin que les jeunes reçoivent les meilleurs services possible. Au bout du compte, le réseau permettra d'améliorer les résultats pour la santé des jeunes en transformant la prestation des soins de santé mentale au Canada.



Comprendre le suicide chez des groupes particuliers

D'autres ministères fédéraux font de la recherche sur des populations particulières, comme les anciens combattants, les membres des Forces armées canadiennes et les détenus des pénitenciers fédéraux. Par exemple, le ministère de la Défense nationale a appuyé l'**Enquête sur la santé mentale dans les Forces armées canadiennes** de 2013, de même qu'une étude des résultats sur l'incidence des traumatismes liés au stress opérationnel. Anciens Combattants Canada analyse sur une base continue les comportements suicidaires chez les anciens combattants, et Service correctionnel Canada recueille des données, mène des enquêtes sur les incidents de suicide et réalise des travaux de recherche sur l'automutilation et le suicide.



Anciens Combattants Canada, les Forces armées canadiennes et Statistique Canada ont collaboré à de nombreuses études qui ont contribué à la compréhension des comportements suicidaires chez les anciens combattants, y compris l'**Étude du cancer et de la mortalité chez les membres des Forces canadiennes (2011)**, et le programme de recherche **Études sur la vie après le service**, incluant les enquêtes connexes menées en 2010, 2013 et 2016. De plus, Anciens Combattants Canada et les Forces armées canadiennes appuient des travaux de recherche visant à trouver de meilleurs traitements, à accélérer le rétablissement et à obtenir de meilleurs résultats chez les membres des Forces armées canadiennes et les anciens combattants atteints de troubles de santé mentale.

Anciens Combattants Canada finance un nouveau programme de recherche intitulé *Le chemin vers la vie civile* axé sur la période stressante relative à la libération du service. Les membres feront l'objet d'un suivi au cours de la transition de la vie militaire à la vie civile et une étude sera menée pour mieux comprendre la manière de minimiser les effets des blessures de stress opérationnel, y compris l'état de stress post-traumatique. Une autre étude porte sur les répercussions des blessures de stress opérationnel sur les familles, le rôle des familles dans le soutien des anciens combattants aux prises avec des blessures de stress opérationnel et les programmes d'appui aux familles.



Mettre en pratique les connaissances

Pour que les activités de prévention du suicide soient les plus efficaces possible, les résultats de recherche doivent être communiqués aux communautés, y compris aux travailleurs communautaires et aux premiers intervenants.

Le Centre d'échange des connaissances de la Commission de la santé mentale du Canada facilite l'échange des connaissances sur les pratiques exemplaires en matière de prévention du suicide chez les professionnels et dans le milieu de la santé mentale, au moyen de webinaires, de conférences et des médias sociaux. L'atelier de formation **Soutien de la promotion de la recherche et des connaissances activées (SPARK)** de la Commission de la santé mentale du Canada aide les participants à appliquer rapidement les résultats de recherche et les connaissances dans les domaines de la santé mentale, de l'abus d'alcool ou d'autres drogues et des dépendances.

Santé Canada, en partenariat avec la Fondation La patrie gravée sur le cœur



et par l'entremise de l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans, appuie l'application des résultats de recherche en vue d'agir plus efficacement sur la santé et le bien-être du personnel des Forces armées canadiennes, des anciens combattants et de leur famille, ce qui permettra de mettre les résultats de recherche, les connaissances et l'information à la disposition de ceux qui travaillent étroitement avec ces groupes.



CONCLUSIONS



De nombreux travaux sont en cours au sein du gouvernement du Canada pour mieux comprendre le suicide au Canada et contribuer à le prévenir.

Le cadre fédéral pour la prévention du suicide appuiera ces initiatives et celles

des autres administrations, des organisations non gouvernementales, des collectivités et des organismes autochtones ainsi que des autres communautés qui contribuent à la prévention du suicide au Canada.

